

PV de la réunion du Conseil Municipal
Du 02 juin 2023

Présents : MM Alexandre PALMIER, Gaëtan GUILLOT, Alexandre ROCHE, Agnès PANGAUD, William LAFAY, David PALMIER, Christian PATURAL, Michel CELLIER, Claudine DALIBON, Nelly DUPUY, Peggy DAMAS, Joao FERREIRA et Natacha BELLEZY

Absents excusés : Pierre POINSON qui donne procuration à David PALMIER
Et Patricia GATTE qui donne procuration à Alexandre PALMIER
Secrétaire de séance : William LAFAY

Approbation de la convention avec le Département de la Loire en matière de lecture publique

Natacha présente la convention proposée par le Département qui fixe les règles pour le fonctionnement de notre bibliothèque. Elle est approuvée à l'unanimité.

Admission en non-valeur de titres non recouverts dettes d'assainissement de 2011, 2016 et 2017

Monsieur le Maire présente la demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables reçue par le Service Gestion Comptable de Montbrison suite à des recours restés infructueux concernant des dettes d'administrés de 2011, 2016 et 2017 pour 462.33 euros. L'assemblée prend acte et vote à l'unanimité pour admettre en non-valeur cette somme.

Avancement dossier bâche incendie aux Pierres devis

Monsieur le Maire rappelle l'achat de la bâche à poser aux pierres. Après discussion des riverains, Monsieur Christian ROCHE accepte de prêter la pointe sud de son terrain gratuitement pour la pose de la bâche. Monsieur le Maire donne lecture de la convention qu'il propose de signer.

Monsieur le Maire présente ensuite le devis d'installation de la bâche qui s'élève à 7 046 € HT et qui comprend les frais de terrassement, la pose de la bâche et la pose de barrières et porte pour sécuriser l'installation.

L'assemblée, remercie Monsieur Roche de son acceptation et approuve à l'unanimité la convention et le devis.

Présentation des plans de la salle des fêtes

Gaëtan GUILLOT présente les deux projets d'aménagement de la salle des fêtes élaborés par Catherine Ponchon. L'ensemble des élus penchent plutôt pour la deuxième esquisse avec un souhait d'apporter quelques petites rectifications. Gaëtan GUILLOT propose que chaque élu fasse remonter par écrit ses remarques au cours de la semaine prochaine afin de les transmettre à Catherine Ponchon afin d'affiner l'esquisse.

Réflexion sur l'aménagement des abords du terrain de foot

Tonio Ferreira présente les différents devis qui font suite à la précédente réunion au cours de laquelle il avait émis l'idée de faire poser des mains courantes tout le tour du terrain de foot afin de poser une limite avec le terrain Lafay dont la commune est en cours d'acquisition.

L'assemblée ne valide pas ces devis jugés beaucoup trop élevés. L'assemblée veut réfléchir sur un aménagement global du terrain Lafay afin d'en faire un lieu de rencontre de détente. L'assemblée décide de retenir à l'unanimité seulement les travaux de réfection de la pelouse pour 3500 € HT correspondant à la pose d'une pelouse mi-synthétique et mi pelouse devant les cages et à certains

endroits du terrain qui présentent des anomalies. Cette dépense n'est pas de l'entretien mais un véritable investissement qui permettra de ne plus ressemer chaque année et de profiter d'une pelouse de qualité.

Concours de pétanque des élus

Le Conseil Municipal décide de lancer les invitations aux mairies de l'arrondissement et de demander une réponse pour mi-juillet.

Projet de visite du Sénat et de l'Assemblée Nationale par le conseil municipal d'enfants

Nelly DUPUY présente le projet qui pourrait se prévoir sur une journée pendant les vacances de pâques 2024. Elle projette un trajet en TGV à partir de Saint-Etienne. Le programme de la journée serait la visite soit de l'Assemblée Nationale soit du Sénat, un petit tour au deuxième étage de la Tour Eiffel, et une autre visite qui pourrait être celle du musée Grévin. L'estimation de cette journée représente un budget d'environ 1500 euros. L'assemblée trouve cette initiative très enrichissante pour les enfants et invite Nelly à finaliser ce projet.

Questions diverses :

Michel Cellier explique qu'il a participé au lancement de la saison des grenadières à Cervières. Il fait le compte rendu du travail des bénévoles espaces verts qui ont planté les fleurs et ont décidé de se retrouver à nouveau pour entretenir le cimetière.

Il indique également que les panneaux d'information devant l'église sont abimés. Il va demander un devis à pop déco à Sail, la société qui les avaient réalisés.

Nelly Dupuy se propose de recontacter Rondino pour l'aménagement du terrain Lafay.

Gaetan Guillot demande si on ne peut pas éloigner des tombes la limite du fauchage tardif dans le cimetière car la présence des grandes herbes si près des tombes lui semble inappropriée. William Lafay répond qu'effectivement on peut prévoir un retrait.

Il présente les travaux de voirie qui viennent d'être réalisés : enrobé de la route du Pigeonnier et gravillonnage de la route des balcons.

Claudine Dalibon fait le compte rendu de l'AG de l'école. Alexandre Roche trouve regrettable que l'UDOGEC impose l'augmentation de la cotisation des familles. Monsieur le Maire précise qu'il était présent à la réunion et qu'il n'y a aucune imposition mais qu'il s'agit d'une préconisation. C'est bien l'Ogec qui décide et non pas l'UDOGEC.

Peggy Damas interpelle le Conseil Municipal, sur le fait que les accotements de routes ont été fauchés très tardivement cette année. Compte tenu de la météo propice du mois de mai, l'herbe a beaucoup poussée et rendait la circulation dangereuse. William Lafay a répondu que la règle du fauchage tardif est de commencer seulement le 10 juin mais qu'il n'empêche bien évidemment pas le fauchage de sécurité au carrefour avant cette date.

Monsieur le Maire rappelle la réunion obligatoire de vendredi 9 juin pour l'élection des délégués pour les élections sénatoriales.

La séance est close et levée à 23 h 20

Fait à Trelins, le 08 juin 2023

A. PALMIER, Maire,



William LAFAY, secrétaire,